



PREAMBULE

Ce document constitue le projet institutionnel de l'Association « Le Chalet du Petit Prince ». Initialement élaboré en 2011, il a fait l'objet d'une actualisation en 2026 dans le cadre du projet de signature de la convention tripartite liant la FASe, la Ville de Genève et la FCLR.

Sa conception et sa mise en forme résultent d'un travail collectif mené par les membres du comité ainsi que par les animateurs socioculturels engagés au sein de l'Association.

Ce projet fait office de document de référence. À la lumière de l'histoire de l'Association, de son contexte actuel et de ses perspectives de développement, il incarne les valeurs portées par l'équipe et reflète son organisation structurelle.

À travers ce cadre, l'ensemble des acteurs et partenaires est en mesure de comprendre et d'identifier le sens des actions mises en œuvre. Il contribue ainsi à fédérer les dynamiques internes et externes, à assurer la cohérence de l'action socioculturelle, à rendre lisibles les intentions et motivations de l'Association auprès de ses partenaires, et, enfin, à clarifier les enjeux qui sous-tendent son engagement.

Fait à Genève le 21 avril 2026

Astrid Champenois

Présidente du comité

SOMMAIRE

ORIENTATIONS GENERALES	4
1. VALEURS & OBJECTIFS	5
2. NOTRE ADN	6
3. AXES PRIORITAIRES	7
4. ACTIONS ET DÉMARCHES ÉDUCATIVES	7
5. ACTIONS ASSOCIATIVES ET SOCIOCULTURELLES	8
6. ACTIVITÉS ET PROGRAMME	9
7. CADRE DE RÉFÉRENCE FASE ET FCLR	11
8. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT	12
9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE	12
10. PERSPECTIVES ET ADAPTATION	12
ANNEXES	13

ORIENTATIONS GENERALES

Est constituée sous la dénomination « Le Chalet du Petit Prince », une Association à but non lucratif, politiquement et confessionnellement neutre.

Elle a pour mission d'organiser et de promouvoir des activités principalement pour les enfants, en réponse à leurs aspirations dans les domaines récréatif, culturel, artistique, sportif et social.

L'Association est ouverte à tous, définit la politique d'animation en conformité avec la charte cantonale des centres du 22 septembre 1993 dont elle est signataire et gère les ressources qui lui sont confiées.

L'Association entretient des liens étroits avec plusieurs partenaires institutionnels qui soutiennent ses actions tant sur le plan financier qu'humain, à savoir : la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres (FCLR), la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASe), le Canton de Genève et la Ville de Genève. Ces collaborations s'inscrivent dans le cadre d'engagements concertés, formalisés par des conventions spécifiques ou des protocoles d'accord.

L'Association inscrit son projet et ses actions dans le cadre et le respect des orientations définies par la Charte Cantonale des Centre de Loisirs et de Rencontres. Les financements des actions développées par l'Association sont principalement versés par la Ville et le Canton de Genève. Les règles partenariales sont conventionnées avec :

- La FASE pour la mise à disposition du personnel,
- La Ville de Genève pour les orientations, le budget de fonctionnement et les locaux,
- La FCLR pour le soutien de l'association sur le plan éthique et logistique.

Membre de la FCLR, l'Association s'inscrit pleinement dans la vie du quartier et développe son action dans une perspective sociale, éducative et culturelle à visée préventive. À ce titre, elle :

- veille à être attentive aux besoins de la population, l'informe de ses activités, sollicite ses propositions et l'invite à participer à son Assemblée Générale favorisant ainsi la cohésion sociale et évitant ainsi toute forme de marginalisation et de discrimination ;
- s'attache à mobiliser les forces nécessaires à la poursuite de ses objectifs ;
- favorise la concertation entre les groupes qui sont actifs dans son environnement pour promouvoir l'action socioculturelle et associative en promouvant notamment l'action éducative et la citoyenneté ;
- soutient les parents dans l'élaboration de projets éducatifs pour leurs enfants, en accompagnant le développement individuel des usagers ;
- développe une relation par laquelle l'intérêt de l'utilisateur rejoint celui de la collectivité en aidant par ailleurs l'intégration dans le quartier et favorisant les échanges culturels.

Enfin, l'Association met ses équipements à disposition et peut, dans le respect de la convention-cadre d'utilisation des locaux — ou de toute convention similaire établie avec l'autorité communale — prêter ou louer ses infrastructures.

1. Valeurs & objectifs

Les valeurs sont les éléments qui donnent et déterminent le sens des actions. Elles représentent ce qui unit, fédère et anime.

Nous sommes donc solidaires dans la défense, le partage, la promotion de nos valeurs et nous nous devons d'appliquer au sein de notre Association, des comportements qui véhiculent ces attitudes.

Le Comité, les professionnels, les partenaires, les adhérents, les usagers seront concernés par la mise en œuvre du projet institutionnel, il appartient donc à chacun en fonction de ses missions et de son engagement de transmettre cette substance qui rassemble les acteurs de notre Association.

Il est fondamental de communiquer et d'échanger avec tous les acteurs de l'Association autour de ces valeurs de façon à bien percevoir les comportements communs à adopter qui seront sources de compréhension et de repères partagés.

Nos valeurs sont :

- **L'Humanisme** : Aimer tous les êtres humains et s'investir pour un monde plus juste où chacun peut être reconnu et considéré au sein d'une communauté humaine qui l'accepte tel qu'il est, d'où qu'il vienne, quelles que soient son histoire et sa culture d'origine.
- **Le Respect** : Ce mot aujourd'hui souvent dénaturé, représente une valeur forte défendue par notre Association. Le respect de soi, des autres et du matériel sera vecteur de bien-être et de sécurité. Le respect de soi passe par une attention toute particulière à sa propre personne. Cet amour propre nous amène à acquérir la confiance en soi qui est l'état interne nécessaire pour développer des attitudes de soutien, d'ouverture et d'aide aux autres.
- **La Tolérance** : Cette valeur est fondamentale pour nous car elle permet de dépasser notre propre cadre de référence pour aller vers la compréhension et l'empathie nécessaire à ce que « L'autre » se sente pris en compte et accepté. La tolérance est donc directement liée à l'acceptation des différences à laquelle nous sommes attachés. Nous souhaitons éviter le jugement des valeurs et des personnes.
- **L'Entraide** : L'entraide, le soutien sont aussi des éléments fondateurs de notre Association car ils permettent de tisser des liens entre les personnes et donc de rompre l'isolement.
- **La Solidarité** : c'est l'attention aux autres, la perception de leur réalité. C'est par une attitude d'écoute et de générosité que notre action solidaire prend forme.
- **Le Plaisir** : Se faire plaisir, prendre du plaisir, donner du plaisir... Cette notion nous semble être peu souvent mise en évidence. Le plaisir que l'on prend et que l'on donne est comme la garantie de trouver de la motivation à être ensemble.
- **L'Exemplarité** : C'est par nos attitudes que nous transmettrons nos valeurs. Il nous semble fondamental d'être l'exemple dans le but de favoriser le mimétisme et aussi d'être centré sur la cohérence de notre projet et sa crédibilité. Cette notion renvoie à l'idée de communication et d'engagement envers tous ceux qui participent au projet de notre Association.



→ **L'Altruisme** : C'est l'acceptation d'apprendre des autres, de rendre l'autre important, de faire preuve d'humilité, d'être capable de se remettre en cause. L'altruisme sous-tend une forme de générosité et de désintéressement. C'est une valeur forte de notre Association.

L'aboutissement de ces valeurs peut paraître irréaliste et difficilement mesurable car ce sont des intentions et des croyances généralistes qui sont parfois peu évidentes à identifier lors des actions d'animation développées par l'Association.

L'effet concret sur les usagers est parfois imperceptible. Il appartient aux acteurs de le faire apparaître pour continuer à trouver du sens dans leurs actions. L'adhésion à ces valeurs est indispensable pour porter le projet institutionnel et définir les objectifs qui le composent.

Chaque acteur trouvera dans cette énumération le fondement qui lui permettra de créer des attitudes, des ambiances, des actions spécifiques à l'esprit de notre Association.

Elles ont été exprimées par le Comité qui s'est investi lors d'une séance de travail spécifique. Elles ont été confrontées et réfléchies à cette occasion. Elles ont été expliquées et comprises dans un but précis, celui de donner un cadre de référence et de montrer l'engagement attendu des acteurs de l'Association. Elles ne sont pas exhaustives, elles ont été identifiées prioritairement, elles peuvent être complétées dans le temps.

Chacun, qu'il soit bénévole ou professionnel, s'engage à les transmettre sans restriction. Cette transmission se fait dans et par les actions qui sont réalisées au travers des contenus mais surtout des comportements de ceux qui les portent. Le Comité s'est interrogé sur l'application de ces valeurs dans son propre fonctionnement et a décidé d'être attentif sur cet aspect. Les valeurs ne sont pas immuables et elles se transforment dans le temps, elles prennent sens dans un environnement qui lui-même se transforme et change. C'est pourquoi il nous appartiendra de réinterroger nos schémas et références dans le temps.

2. Notre ADN

En accueillant dans un cadre ludique et festif les enfants, jeunes adultes et seniors, le Chalet cherche à proposer des activités créatives favorisant l'autonomie, la participation, l'échange et l'expression artistique. Toujours dans un esprit d'ouverture et d'inclusion, l'Association cherche à renforcer les liens citoyens et intergénérationnels du quartier de Champel.

Très fortement attachée à des valeurs de développement durable et aux responsabilités qui en découlent, l'Association cherche à jouer un rôle dans la pérennisation de l'écosystème du quartier de Champel, en prenant en compte les préoccupations de ses habitants et usagers. Notre Association dispose d'un bâtiment de charme et d'un jardin rare pour le quartier de Champel, jardin qui représente un véritable poumon de nos jours.

Elle s'efforce de développer chez les enfants qui lui sont confiés les qualités qui en feront des adultes autonomes, respectueux des autres et conscients de leurs responsabilités envers la communauté dans laquelle ils seront appelés à vivre.

Il est rappelé que l'Association ne saurait se substituer au rôle des crèches, garderies ou jardins d'enfants présents sur le quartier de Champel, lesquels bénéficient d'un encadrement dédié.



Dans le respect de la Chartre Cantonale des centres de loisirs, centres de rencontre, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventure du Canton de Genève, l'Association s'engage à :

- agir sur le lien social et ses dimensions culturelles ;
- lutter en priorité contre l'exclusion et la marginalisation en proposant un cadre préventif permettant la proposition de mesures éducatives et sociales ;
- compléter les mesures collectives proposées par le canton de Genève par des interventions individualisées réalisées par des ASC s'adaptant à son public cible ;
- collaborer avec les services de la cohésion sociale afin d'identifier notamment des situations de détresses, de fragilité et/ou de dangerosité de son public cible.

3. Axes prioritaires

Comme déjà souligné, notre Association a pour axes prioritaires les actions éducatives, associatives et socioculturelles.

L'action éducative est complémentaire à celle de la famille et de l'école pour les enfants et adolescents, l'action socio-éducative et culturelle est un travail d'animation du quartier pour le renforcement du tissu social.

Ces axes prioritaires sont indissociables et poursuivent le même objectif fondamental : la prévention des exclusions et des tensions sociales.

4. Actions et démarches éducatives

Il ne s'agit pas de croire que la vérité appartient à celui qui accompagne l'autre, mais plus de croire que chaque individu a en lui les ressources nécessaires pour trouver sa place dans le tissu social et donc que chacun a en lui le pouvoir d'agir. Il arrive parfois dans certaines circonstances que cette place soit difficile à trouver.

Dans ce cas, le rôle de notre Association sera de donner un cadre, créer une relation en référence à ses valeurs, ce qui aura pour but d'accompagner la ou les personne(s) dans une mobilisation de ses (leurs) propres ressources.

Notre Association est donc un outil permettant à chaque habitant du quartier de construire un positionnement relationnel favorisant la prise en compte et la réponse à ses besoins individuels dans le respect d'autrui. C'est en ce sens que le lien social peut se construire, que la rencontre peut avoir lieu et que des réseaux de solidarité peuvent exister. La démarche éducative est donc fondamentale. Il appartient aux acteurs de notre Association de créer des contextes et des attitudes qui favorisent l'aboutissement des objectifs. L'Association s'assigne une mission et quatre directions qui sous-tendent les objectifs généraux suivants :

Notre action éducative repose sur une relation de confiance découlant d'un projet d'animation co-construit entre : les membres de l'association, le comité et l'équipe d'animation.

Dans le cadre de ce projet, les programmes devront permettre :

- de donner un sens au temps libre en aidant chacun à élaborer un projet personnel.

- de privilégier, dans la relation l'être sur le faire.
- de susciter les activités de groupe et la participation active.
- de donner aux jeunes notamment, la possibilité de se prendre en charge les aider à se responsabiliser le tout dans un état d'esprit d'entraide mutuelle, inclusif et intergénérationnel.
- d'apprendre aux jeunes à respecter les autres, eux-mêmes et leur transmettre des valeurs.
- de favoriser l'autonomie et la créativité.
- d'offrir un espace d'expérimentation.
- de soutenir la réalisation des projets et mettre des moyens à disposition.
- de proposer des activités éducatives pendant les congés ou les vacances des enfants.
- de favoriser l'expression physique de la population accueillie, la découverte de la nature, sa préservation et son respect.

5. Actions associatives et socioculturelles

L'action associative et socioculturelle propose des activités ayant pour objectif d'assurer le respect et la défense de l'identité de chacun. L'association permet aux personnes qui se rencontrent de mieux se comprendre, s'apprécier quelque soient leurs différences. Elle redonne à chaque individu le sentiment d'appartenance à la communauté en suscitant le développement des solidarités et en prévenant l'isolement.

Par son action, l'Association lutte contre la ségrégation, la discrimination et la marginalisation. Elle incite et aide les individus à devenir des acteurs sociaux responsables de leurs choix agissant notamment comme des relais d'information.

En outre, l'association collabore avec des personnes, des groupes, et/ou d'autres association :

- pour promouvoir l'expression culturelle et démocratique,
- donner des chances égales à chacun,
- offrir un soutien aux populations fragilisées,
- créer des réseaux de contacts, des espaces de rassemblement communautaires, de communication et d'échanges, des lieux d'écoutes et de médiation,
- des espaces relationnels spécifiques aux "accueils libres" structurés et organisés,
- des espaces de contacts et de convivialité, culturels, ouverts et accessibles.

L'association collabore à la création et la participation des réseaux d'entraides et détecte le cas échéant les nouveaux besoins contribuant ainsi à étudier les sujets d'actualité du quartier de Champel et de manière générale à la société.

6. Activités et programme

L'ensemble des activités, ateliers et programmes développés par l'Association s'inscrit dans le respect des capacités d'accueil ainsi que des ressources humaines et financières disponibles.

Il est précisé que toutes les propositions d'activités émanent de l'équipe d'animation et sont soumises au Comité dans des délais appropriés, afin de permettre leur examen et leur validation. L'ensemble des actions menées par l'Association est ainsi placé sous la responsabilité et l'approbation du Comité, garant de leur cohérence avec les orientations institutionnelles.

A. L'accueil du mercredi

L'Association propose un accueil le mercredi, en journée complète ou en demi-journée, afin de répondre au mieux aux besoins des familles et de la population.

Un programme diversifié est proposé, incluant des sorties culturelles et sportives, des animations artistiques ainsi que des projets socio-éducatifs riches et variés. Une attention particulière est portée à la liberté de choix de l'enfant, lui permettant de s'impliquer activement dans les activités qui correspondent à ses intérêts, favorisant ainsi son autonomie, son épanouissement et sa participation.

B. Les ateliers hebdomadaires

Des ateliers à dimension artistique sont proposés et coordonnés par les animateurs socioculturels, en collaboration avec des intervenants spécialisés dans les différentes disciplines.

C. Les centres aérés

Durant les vacances scolaires, l'Association organise des semaines de « Vacances Artistiques » sous forme de journées complètes avec repas.

Un programme varié d'activités artistiques, d'animations et de sorties culturelles est proposé, favorisant la découverte de différentes disciplines et l'ouverture culturelle, souvent autour d'une thématique commune.

D. Projets intergénérationnels

Dans une démarche visant à renforcer le lien social, encourager la participation citoyenne et favoriser les dynamiques intergénérationnelles, plusieurs projets sont envisagés. Ceux-ci incluent la mise en place d'ateliers parents-enfants, favorisant des temps de partage et de découverte ainsi que les échanges entre familles ; le développement d'ateliers destinés aux adultes et aux seniors, afin de valoriser les savoirs, maintenir le lien social et lutter contre l'isolement ; ainsi que l'organisation de stages de week-end, offrant des espaces d'apprentissage, de rencontre et de cohésion.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux préadolescents, adolescents et jeunes adultes à travers la création d'un cursus d'accompagnement à l'animation (aide-monitorat). Ce dispositif vise à encourager leur engagement dans la vie du quartier, à développer leur autonomie et leur sens des responsabilités, tout en valorisant leurs compétences.



L'ensemble de ces projets s'inscrit dans une volonté de promouvoir l'inclusion, la transmission, la solidarité et l'épanouissement de chacun au sein du collectif.

E. Jardin

Pour familiariser les enfants au respect de l'environnement durable, des ateliers notamment en plein air sont organisés.

F. Réseau quartier

Nous participons également aux activités collectives mises en place par les UAC, la maison de quartier de Champel ou une autre institution. Nous sommes à l'écoute de toutes les propositions pouvant nous permettre de nous ouvrir davantage sur le quartier.

G. Location de salles

Nous mettons à disposition la maison pour :

- les anniversaires des familles membres de l'association et
- les réunions et autres assemblées des associations et institutions.

H. Association, initiative d'habitants

Le Chalet est ouvert à toutes demandes de collaborations émanant d'initiatives d'habitants du quartier.

7. Cadre de référence FASe et FCLR

A. Principes directeurs FASe

L'Association s'engage à respecter les principes de la FASe, notamment :

- **Promotion de la cohésion sociale** : L'animation socioculturelle vise à renforcer les liens entre les habitants, à favoriser l'inclusion et à lutter contre toute forme de discrimination ou de marginalisation.
- **Participation citoyenne** : Les usagers, enfants, jeunes, adultes et seniors, sont encouragés à participer activement à la vie de l'association et à la co-construction des projets.
- **Développement de compétences** : Les activités proposées favorisent l'autonomie, la créativité, l'esprit critique et la responsabilité individuelle et collective.
- **Prévention et accompagnement** : L'Association contribue à la prévention des situations de vulnérabilité et accompagne les publics fragilisés, en lien avec les partenaires institutionnels et sociaux du quartier.

B. Engagements FCLR

En tant que membre de la FCLR, l'Association :

- **Respecte la Charte cantonale des centres de loisirs et de rencontres** : Les actions et programmes sont conçus dans le respect des valeurs et des objectifs définis par la Charte, notamment l'ouverture, la neutralité, la solidarité et la diversité.
- **Favorise le partenariat et la concertation** : L'association collabore étroitement avec les autres centres, maisons de quartier, institutions et associations du réseau FCLR pour mutualiser les ressources, partager les bonnes pratiques et répondre collectivement aux besoins du quartier.
- **Soutien éthique et logistique** : La FCLR accompagne l'association dans la définition et la mise en œuvre de ses projets, en veillant à la cohérence éthique et au respect des normes de fonctionnement.

C. Convention tripartite FASe/Ville de Genève/FCLR

L'Association s'inscrit dans le cadre de la convention tripartite, qui définit :

- **La mise à disposition du personnel d'animation par la FASe**
- **La gestion des locaux et du budget par la Ville de Genève**
- **Le soutien éthique et logistique par la FCLR**
Cette convention garantit la transparence, la qualité et la pérennité des actions menées, tout en assurant le respect des obligations légales et institutionnelles.

8. Gouvernance et fonctionnement

A. Organisation

- **Comité** : Organe décisionnel, garant de l'application du projet institutionnel et du respect des valeurs.
- **Équipe d'animation** : Professionnels et bénévoles, formés selon les standards FASe, responsables de la mise en œuvre des activités.
- **Partenaires** : Institutions publiques, associations locales, habitants du quartier.

B. Processus de validation des projets

- **Processus** : Les projets d'animation socio-culturelle sont présentés au Comité par l'équipe et soutiennent les valeurs défendues par l'association.
- **Évaluation** : Un processus d'évaluation participatif est mis en place, permettant d'ajuster les actions en fonction des retours des usagers et des partenaires.

9. Développement durable et responsabilité sociale

L'Association s'engage à :

- **Intégrer les principes du développement durable** dans toutes ses activités (gestion des ressources, sensibilisation à l'environnement, ateliers en plein air, etc.).
- **Favoriser l'inclusion** des publics les plus vulnérables, en adaptant les activités et en développant des partenariats spécifiques.
- **Promouvoir la citoyenneté active** et l'engagement communautaire, notamment à travers des projets intergénérationnels et des initiatives d'habitants.

10. Perspectives et adaptation

- **Réactualisation continue du projet** : Le projet institutionnel fait l'objet d'une réévaluation régulière, menée en concertation avec les membres et les partenaires, et en lien avec les évolutions des cadres de référence de la FASe et de la FCLR.
- **Dynamique d'innovation et d'ouverture** : Attentive aux besoins émergents du quartier et aux transformations sociétales, l'Association s'inscrit dans une démarche d'adaptation constante, en développant des actions innovantes, inclusives et ouvertes à la diversité des publics.

Annexes

- **Charte cantonale des centres de loisirs et de rencontres**
- **Convention tripartite FASE/Ville de Genève/FCLR**

Source : charte cantonale de 1993 et ancien Projet Institutionnel ainsi que les statuts de l'Association, note des séances Projet Institutionnel 2024 et 2025